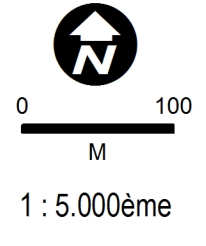


5.1.c PLAN DES SERVIDUTES D'UTILITE PUBLIQUE

PLAN N°2
AS1 - PM1 - PT2 - T4 - T5 - T7



Approbation du PLU
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Métropolitain du 1^{er} mars 2018



Département de l'Indre-et-Loire



atu.

Après étirement et Aggrégation au 1/5000

Protection des eaux potables et minérales
AS1 : Périmètre de protection immédiat

Plan de prévention du risque inondation (PPRI)
PM1 : Zonage réglementaire du PPRI

Protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
PT2 : Centre d'émission ou de réception
PT2 : Faisceau Hertzien
PT2 : Zone spéciale de dégagement

Servitude aéronautique de balisage
T4 : Balisage

Servitude aéronautique de dégagement
T5 : Emprise de la zone de dégagement

Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
T7 : Extérieur des zones de dégagement
T7civ : Concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5.
T7def : 24 kms autour de l'aérodrome de Tours - Saint-Symphorien en dehors de la zone de protection T5. Concerne l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire.

Sources : Cadastre PGI Vecteur, C037-DGPR, 2017 - 00137.

